

MAIRIE
DE
VAUJANY

11, route de la Cour Basse
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95
Télécopie 04 76 80 78 37



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PASSE SELON LA
PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT A L'ARTICLE
R.2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Remplacement de menuiseries extérieures –
Résidence « Le Caroux » à Vaujany**

Le Maire de la Commune de Vaujany,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22.4°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant toutes délégations à Monsieur le Maire en tant que personne responsable des marchés publics, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, signature, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services d'un montant inférieur à 90 000 € HT à intervenir selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique dès lors que les crédits budgétaires le permettent,

ARRETE

Une consultation a été lancée pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures – Résidence « Le Caroux » à Vaujany, selon la procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné et le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune le 11/09/2020. La date de remise des offres a été fixée au 28/09/2020 à 12h00.

Trois offres ont été remises dans les délais : SOFEN, EKO FENETRES et CARBONERO ISOLATION.

À l'issue de l'analyse des candidatures et des offres, Monsieur le Maire :

- Décide d'attribuer le marché pour le Remplacement des menuiseries extérieures – Résidence « Le Caroux » à Vaujany à la société EKO FENETRES, 797 route de Gap – 05400 VEYNES pour un montant de 46 860.90 € HT ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2135 du budget communal 2020.

Fait à Vaujany, le 02 octobre 2020

Transmis en Préfecture le : 05/10/2020

Le Maire,

Yves GENEVOIS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa notification.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **VAUJANY MAIRIE**

Utilisateur : **BARD Céline**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	2020_72_R
Date de la décision :	2020-10-02 00:00:00+02
Objet :	ARRETE D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT A L'ARTICLE R.2123-1 1° DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : Remplacement de menuiseries extérieures – Résidence « Le Caroux » à Vaujany
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations relatives à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics
Identifiant unique :	038-213805278-20201002-2020_72_R-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213805278-20201002-2020_72_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	1082
Nom original :		
doc20201006095026.pdf	application/pdf	261814
Nom métier :		
99_AR-038-213805278-20201002-2020_72_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	261814

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 octobre 2020 à 10h05min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 octobre 2020 à 10h05min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2020 à 10h05min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 octobre 2020 à 10h05min25s	Reçu par le MI le 2020-10-06